

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 484 812

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 13904**

-
- (54) Dispositif distributeur pour feuilles en liasses.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 13/00.
- (22) Date de dépôt..... 18 juin 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 52 du 24-12-1981.
- (71) Déposant : JOLARD Jean-Claude, résidant en France.
- (72) Invention de : Jean-Claude Jolard.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Jean-Louis Thebault, conseil en brevets d'invention,
3, rue du Professeur-Demons, 33000 Bordeaux.
-

La présente invention se rapporte à un dispositif de stockage d'une liasse de feuilles, en particulier de papier ou analogue, destinées au conditionnement de denrées alimentaires ou d'autres produits, susceptible de permettre le détachage de leur support desdites feuilles une à une.

La plupart du temps, notamment dans les commerces alimentaires, les feuilles de papier d'emballage sont stockées en vrac dans un tiroir ou sur le comptoir ou l'étalement. Outre l'encombrement occasionné, il n'est pas toujours très pratique de prendre une à une les feuilles plus ou moins bien empilées et rangées, et quelquefois difficilement séparables.

On a essayé de pallier ces inconvénients en proposant des distributeurs de feuilles détachables, accrochés, fixés ou suspendus au mur.

Suivant un type bien connu de tels distributeurs, les feuilles enliassées comportent deux parties séparées par une ligne de plus faible résistance permettant la séparation par simple traction de l'une des parties.

La partie détachable constitue la partie utile de la feuille d'emballage tandis que la partie fixe reste attachée au support du distributeur.

Ce dispositif présente l'inconvénient majeur d'entraîner une perte de matière du fait que les souches, c'est-à-dire les parties non détachables des feuilles sont irrécupérables. Cela représente tout de même environ 8% de déchet dans la plupart des cas.

Dans un tel dispositif, il n'est pas toujours très aisés de séparer la première feuille de la liasse des autres car l'alignement et le serrage des feuilles de la liasse ne facilitent pas une telle opération et de la détacher d'un seul mouvement, net et sans bavures. La séparation de la partie détachable ne s'opère pas toujours là où on le voudrait le long de la ligne de plus faible résistance préalablement réalisée sur chaque feuille.

Enfin, avec ce distributeur il est nécessaire de prévoir au préalable une opération supplémentaire sur les feuilles destinées à la réalisation de ladite ligne de plus faible résistance.

Quant au système de présentation-distribution le plus simple à imaginer et constitué par un simple crochet sur lequel on enfile une liasse de feuilles suspendues par l'un des coins, il est à la fois inesthétique et peu pratique car chaque feuille doit être percée pour être mise en place.

Le but de l'invention est de supprimer ces divers inconvénients en proposant un distributeur de feuilles en liasse, de conception très simple, très pratique 10 d'emploi et permettant l'utilisation de la totalité du matériau d'emballage sans aucune perte.

A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif distributeur de feuilles du type comprenant un support-présentoir, une liasse de feuilles détachables une à 15 une et des moyens d'accrochage, fixation ou suspension à un support fixe tel qu'un mur par exemple, caractérisé en ce que ledit support-présentoir comporte une plaque plane pourvue à sa partie supérieure d'un rebord rabattu dans lequel est ménagé au moins un orifice de passage et en ce 20 que ladite liasse est constituée de feuilles totalement libres et est percée au voisinage du bord supérieur des feuilles d'au moins un trou de diamètre suffisant pour le passage d'un lien souple en forme de boucle susceptible de s'engager partiellement dans ledit orifice de passage et 25 de constituer une boucle d'accrochage audit support fixe en retenant suspendue ladite plaque.

Suivant un mode de réalisation préféré le lien en forme de boucle est constitué par un fil de nylon épais soudé bout à bout, chaque liasse comportant en outre contre 30 la dernière feuille une feuille ou plaque mince rigide ou élément équivalent, dans laquelle passe également ladite boucle et retenant ladite plaque-présentoir suspendue à la boucle lorsque la dernière feuille de la liasse est retirée.

Un tel dispositif, outre son faible coût, est 35 particulièrement pratique d'emploi. Lorsque une liasse est épuisée, en effet, il suffit de mettre en place une recharge constituée d'une liasse munie de sa boucle de suspension que l'on engage dans l'orifice du support-présentoir et que l'on accroche au support du dispositif distributeur.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre d'un mode de réalisation du dispositif ci-dessus, description donnée à titre d'exemple uniquement et en regard du dessin annexé sur 5 lequel :

- Fig 1 représente une vue en élévation de face d'un distributeur selon l'invention ;
- Fig 2 représente une vue de côté du dispositif de la Fig 1 ;
- 10 - Fig 3 représente une vue en perspective partielle d'une liasse pourvue de sa boucle d'accrochage ;
- Fig 4 représente une vue partielle en perspective de l'arrière du support-présentoir du dispositif.

Le dispositif représenté sur les figures com-15 prend un support-présentoir 1, une liasse 2 de feuilles par exemple de papier d'emballage alimentaire, et un organe 3 d'accrochage de l'ensemble à un support fixe, par exemple un piton 4 enfoncé dans un mur 5 à proximité de la zone d'utilisation du dispositif, en particulier un comptoir ou un étal. 20 La liasse 2 se présente sous la forme d'un empilage de feuilles rectangulaires identiques totalement libres les unes par rapport aux autres. Ces feuilles sont préalablement traitées, imprimées sur au moins l'une des faces et pré découpées au format désiré.

La nature du matériau constituant les feuilles 25 peut bien entendu varier selon leur destination, quoique l'invention soit plus particulièrement destinée à la distribution de feuilles d'emballage de produits alimentaires notamment la viande.

Dans le mode de réalisation représenté, les 30 feuilles sont maintenues en liasse grâce à un lien souple en forme de boucle 3 constitué par exemple par un fil de nylon de diamètre suffisant et soudé bout à bout après passage dans un trou 6 ménagé dans chaque feuille dans sa partie centrale et au voisinage du bord supérieur.

35 La dernière feuille de la liasse 2 est constituée par une feuille ou plaque mince rigide 7 qui n'est pas destinée à être détachée du distributeur et dont le rôle sera précisé par la suite.

Les dimensions de cette feuille rigide 7 sont 40 identiques à celles des autres feuilles ou bien inférieures.

Le support-présentoir 1 est une simple plaque rigide en métal, bois, matière plastique, carton, etc... de dimensions égales à celles des liasses ou différentes.

5 Le rebord supérieur de la plaque-support 1 est replié vers l'avant en 1a et rabattu en 1b afin de masquer la partie supérieure de la liasse 2 avec les trous 6 et la boucle 3.

10 La partie repliée 1a, ainsi que la partie supérieure de la plaque mince 1 sont percées d'un orifice 8 de passage de la boucle 3 pour permettre l'accrochage de celle-ci au piton 4 tout en retenant suspendu le support-présentoir 1. Ce dernier est en effet retenu par la liasse 2 sur laquelle il repose.

15 Si toutes les feuilles de la liasse 2 étaient détachables, lors de l'enlèvement de la dernière la plaque 1 tomberait car la boucle 3 passerait totalement au travers de l'orifice 8. C'est pourquoi a été prévue la feuille ou plaque mince rigide 7 qui n'est pas détachable et permet à 20 la plaque 1 de rester accrochée jusqu'à épuisement total des feuilles de la liasse. Cette feuille 7 n'est pas récupérée et est jetée ainsi que la boucle 3 après décrochage du distributeur.

25 La mise en place d'une recharge telle que celle représentée à la Fig 3 est très facile. De telles recharges sont livrées prêtes à l'emploi à l'utilisateur qui n'a plus qu'à les extraire de leur stockage par la boucle 3 qu'il engage dans le support-présentoir vide (Fig. 4) dans la partie inférieure 8a de l'orifice 8.

30 L'utilisateur saisit alors la partie dépassante de la boucle 3 qu'il réaccroche au piton 4.

La partie 8b de l'orifice 8, ménagée dans la partie repliée 1a a pour but de permettre à la plaque-présentoir 1 de s'appliquer uniformément contre le mur 5, 35 la boucle 3 s'engageant dans ladite partie 8b, sous l'effet de la pesanteur.

40 Avec un tel dispositif, on n'a aucune perte de papier d'emballage contrairement aux distributeurs à feuilles enliassées à souches restant attachées au support du distributeur.

Le dispositif de l'invention est particulièrement économique, pratique d'emploi et permet de distribuer toutes sortes de papiers ou matériaux en feuilles minces ou analogues tels que papiers alimentaires, kraft, papiers cadeaux, feuilles ou sacs de polyéthylène.

On peut prévoir d'autres moyens que la feuille ou plaque rigide 7, par exemple en carton, pour retenir la plaque-support 1 lorsque la liasse 2 est épuisée. C'est ainsi que l'on peut conformer l'orifice 8 ou la boucle 3 de manière à empêcher la boucle 3 de passer totalement à travers ledit orifice 8 ou prévoir un élément rapporté différent de la plaque rigide 7 mais opérant le même effet de retenue de la plaque 1.

Enfin, l'invention n'est évidemment pas limitée au mode de réalisation représenté et décrit ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes. Par exemple, on peut multiplier le nombre de trous tels que 6 dans la liasse et le nombre de liens souples en forme de boucle 3 ainsi que les orifices 8 de passage dans la plaque-présentoir 1.

De même, la feuille ou plaque rigide 7 peut être de dimensions très réduites et, à la limite, seulement légèrement plus large que l'orifice 8 puisque son rôle essentiel est d'éviter à la boucle 3 de passer complètement au travers dudit orifice.

REVENDICATIONS

1. Dispositif distributeur de feuilles du type comprenant un support-présentoir (1), une liasse (2) de feuilles détachables une à une et des moyens (3) d'accrochage, fixation ou suspension à un support fixe tel qu'un mur par exemple, caractérisé en ce que ledit support-présentoir comporte une plaque plane (1) pourvue à sa partie supérieure d'un rebord rabattu (1a, 1b) dans lequel est ménagé au moins un orifice (8) de passage et en ce que ladite liasse (2) est constituée de feuilles totalement libres et est percée au voisinage du bord supérieur des feuilles d'au moins un trou (6) de diamètre suffisant pour le passage d'un lien souple en forme de boucle (3) susceptible de s'engager partiellement dans ledit orifice (8) de passage et de constituer une boucle d'accrochage audit support fixe en retenant suspendue ladite plaque (1).

2. Dispositif distributeur suivant la revendication 1 caractérisé en ce que le lien en forme de boucle (3) est constitué par un fil de nylon épais soudé bout à bout, chaque liasse (2) comportant en outre contre la dernière feuille une feuille ou plaque mince rigide (7), ou élément équivalent, dans laquelle passe également ladite boucle (3) et retenant ladite plaque-présentoir (1) suspendue à la boucle lorsque la dernière feuille de la liasse est retirée.

3. Dispositif distributeur suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ledit orifice de passage (8) ménagé dans la plaque (1) s'étend à cheval sur la plaque elle-même et sur la partie (1a) repliée vers l'avant formant le rebord rabattu afin de faciliter la mise en place et le bon positionnement de la boucle (3) dans ledit orifice.

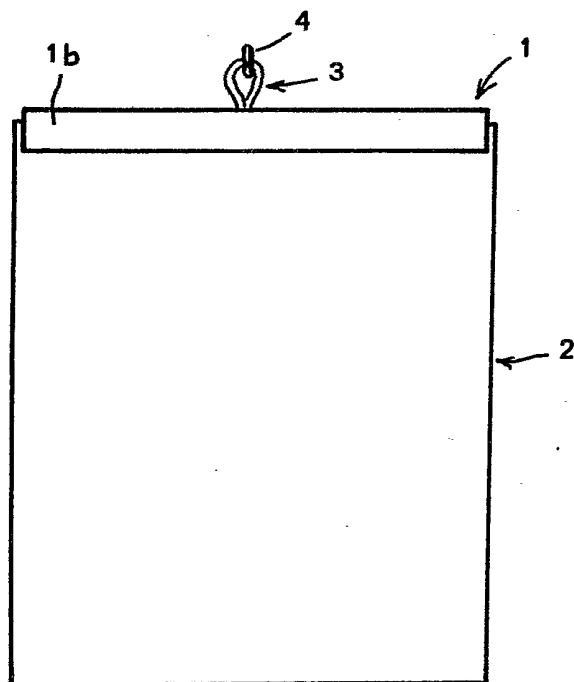


FIG 1

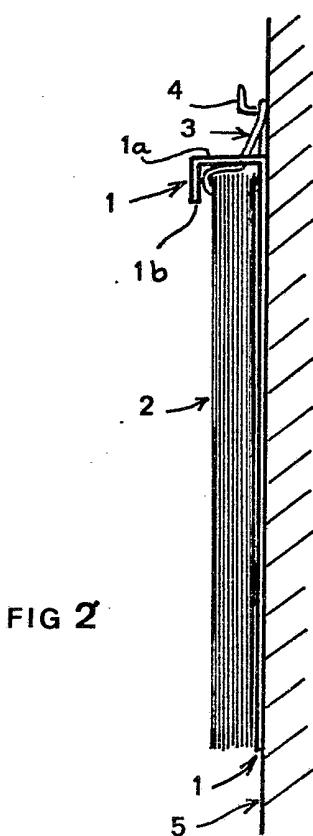


FIG 2

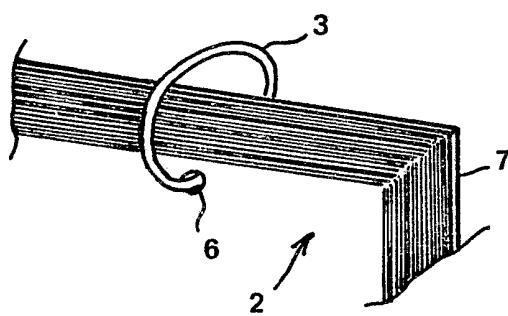


FIG 3

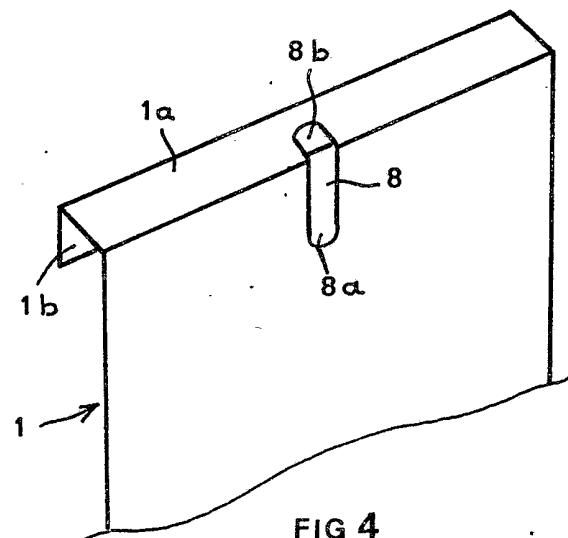


FIG 4